Tom Morel 1 sept. 2023 4 min de lecture

Témoignage d'une employée en MECS : "rien n'est fatalité"

Cécile, infirmière puéricultrice dans la protection maternelle et infantile (PMI) pendant 18 ans, travaille désormais au sein d'une maison des enfants à caractère social (MECS). Il s'agit d'un établissement dédié à l'accueil temporaire d'enfants en difficulté.

La protection maternelle et infantile implique l'occupation des assistantes maternelles, de l'agrément des assistantes familiales, des bilans santé en école maternelle, du suivi des nouveaux-nés, mais aussi tout le volet de la protection de l'enfance avec le traitement d'informations préoccupantes, comme le signalement d'enfants en danger. En réalité, la protection de l'enfance pouvait occuper jusqu'à 30% du travail de Cécile. Une autre grande partie de ce travail était le suivi et l'accompagnement des familles.

En fait, Cécile a décidé d'effectuer un changement de carrière à cause des différences entre la réalité du terrain et les exigences politiques, qui parfois nécessitent de réduire les budgets, les consultations, de faire du travail en groupe plutôt qu'individuel… et qui ne prennent donc pas en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

Elle a donc postulé dans une MECS qui recherchait une infirmière, passant ainsi d'un statut de fonctionnaire territoriale à un statut associatif. Elle a quitté le monde de la toute petite enfance pour se retrouver dans un secteur majoritairement adolescent, puisque la MECS dans laquelle elle travaille accueille 37 jeunes âgés de 13 ans à 21 ans, en cas de dérogations.

Pendant ses années au département, elle a réalisé des formations professionnelles : elle a un diplôme universitaire en addictologie et des certifications en haptonomie, qui est une science de la vie affective. Aussi, elle dispose de multiples compétences dans le volet de la prévention et l'accompagnement de la santé, notamment le bien-être corporel, l'alimentation, le sommeil, l'hygiène… C'était ainsi l'occasion parfaite de les utiliser à bon escient pour accompagner au mieux les jeunes. Cécile considère son entrée dans la maison des enfants à caractère social comme l'une des plus belles décisions de sa vie. Son parcours en PMI l'a en réalité beaucoup aidée puisque Cécile a retrouvé des enfants qu'elle a connu bébés. C'était donc un avantage dans la construction du lien avec les jeunes et cela lui a permis de pleinement s'intégrer dans le centre éducatif. Sa qualité d'infirmière puéricultrice s'avère même être un véritable atout puisque pour la majorité des jeunes, jeunes qu'elle chérit plus que tout, les soins de base ne sont pas bien connus ou intégrés.

Le but de Cécile est d'apprendre des automatismes aux jeunes, elle souhaite que chaque enfant ait tissé un lien social pour que, face à un problème, il sache comment le résoudre par lui-même ou qu'il ait quelqu'un vers qui se tourner pour l'aider. Consciente que ces jeunes, en sortant du foyer, n'ont personne chez qui aller, et ne disposent que d'une simple bourse pour les étudiants ou d'un petit salaire pour les apprentis, elle leur apprend comment prendre soin d'eux avec des remèdes et astuces à moindre coût, sans devoir consulter un médecin quand ce n'est pas nécessaire.

Malgré tout, le travail de Cécile comprend parfois des moments très délicats. Notamment l'accueil des jeunes à leur arrivée dans la structure, surtout quand c'est l'énième centre éducatif qu'ils intègrent. Cécile va alors les accueillir avec un maximum de bienveillance et les rassurer quant à leur séjour dans ce nouveau foyer. Elle gère cette situation par la franchise : les jeunes savent qu'ils peuvent compter sur elle pour leur dire quand quelque chose va bien, mais aussi quand quelque chose ne va pas.

L'accueil d'un enfant peut également être sensible dans le cas des primo-arrivants, les jeunes arrivant directement de chez leurs parents, puisque leur première remarque est de dire « je suis puni » il faut alors leur rappeler pourquoi la justice les a confiés. Il est très important de leur indiquer que la source de cette mesure est un événement extérieur qui n'est pas conforme à leur bon développement, et c'est pour cette raison qu'ils se trouvent alors dans un centre de protection de l'enfance.

Parfois, il y a même des moments violents. Cécile permet aux jeunes de verbaliser leur colère, d'exprimer leurs émotions. Elle considère qu'il faut respecter le rythme de l'enfant, et surtout ne pas le laisser intérioriser sa colère : elle rediscutera du sujet avec le jeune, mais cette fois de manière apaisée. De même, elle maintient un lien en lui demandant fréquemment comment il va.

Anéantir l'idée construite que les enfants confiés sont des « cassos » est son combat quotidien. Mais une des plus grandes priorités de Cécile est le maintien du lien social : il y a le passage de l'enfant au foyer et il y a aussi un après, c'est pour cela que les jeunes ont les coordonnées de Cécile et peuvent la contacter en cas de besoin, d'inquiétudes sur leur santé… elle peut ainsi les rassurer et les guider vers un médecin si c'est nécessaire.

Dans le but d'améliorer sa pratique professionnelle, la MECS de Cécile a organisé en juin dernier sa première journée d'anciens, où ont été invités les jeunes, partis depuis 5 ans, à venir parler de leur parcours et leur sortie du foyer. Cela permet de savoir quels aspects positifs les jeunes retiennent de leur passage à la MECS, mais aussi d'identifier les points à améliorer pour que leur début de vie d'adulte s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Sur le plan juridique, il y a des lois sur la protection de l'enfance, mais qui ne sont pas toujours appliquées. Cécile voudrait insister sur les obligations parentales en accompagnant les parents depuis la naissance d'un enfant, « si l'on soutenait les familles qui traversent des moments de difficulté depuis la prise en charge de leur bébé, il y aurait beaucoup moins d'enfants confiés. »

La remarque de la fin serait la suivante : les enfants confiés doivent s'autoriser à faire confiance. Une des premières choses qui est remarquée chez les enfants est une absence totale de confiance envers la société, qui est légitime ; pour autant, les jeunes doivent s'autoriser à tisser du lien pour leur permettre de grandir plus tard.

« Rien n'est fatalité. »

Tom Morel